



Groupement Hospitalier de Territoire
LEMAN - MONT-BLANC



LE GROUPEMENT HOSPITALIER
DE TERRITOIRE
LÉMAN - MONT-BLANC



Hôpital local Dufresne Sommeiller
La Tour



Hôpital local
Reignier



LE GHT, UN ACCÈS ÉGAL À DES SOINS SECURISÉS ET DE QUALITÉ POUR LES HABITANTS DE CE TERRITOIRE

“ La mise en place des groupements hospitaliers de territoire est une des mesures des plus structurantes et des plus ambitieuses de la loi de modernisation de notre système de santé. Il s’agit d’un élément de la politique que je conduis depuis 2012 pour garantir l’accès aux soins de tous.

Chaque français doit avoir les mêmes chances de bénéficier d’une prise en charge adaptée à ses besoins lorsqu’il pousse la porte d’un hôpital : c’est le sens même des GHT.

Ce dispositif, que j’ai inscrit dans la loi, conciliera la nécessaire autonomie des établissements et le développement des synergies territoriales : pas de subordination, pas d’uniformisation : chaque GHT devra s’adapter aux réalités de son territoire et le projet médical en sera le cœur. ”

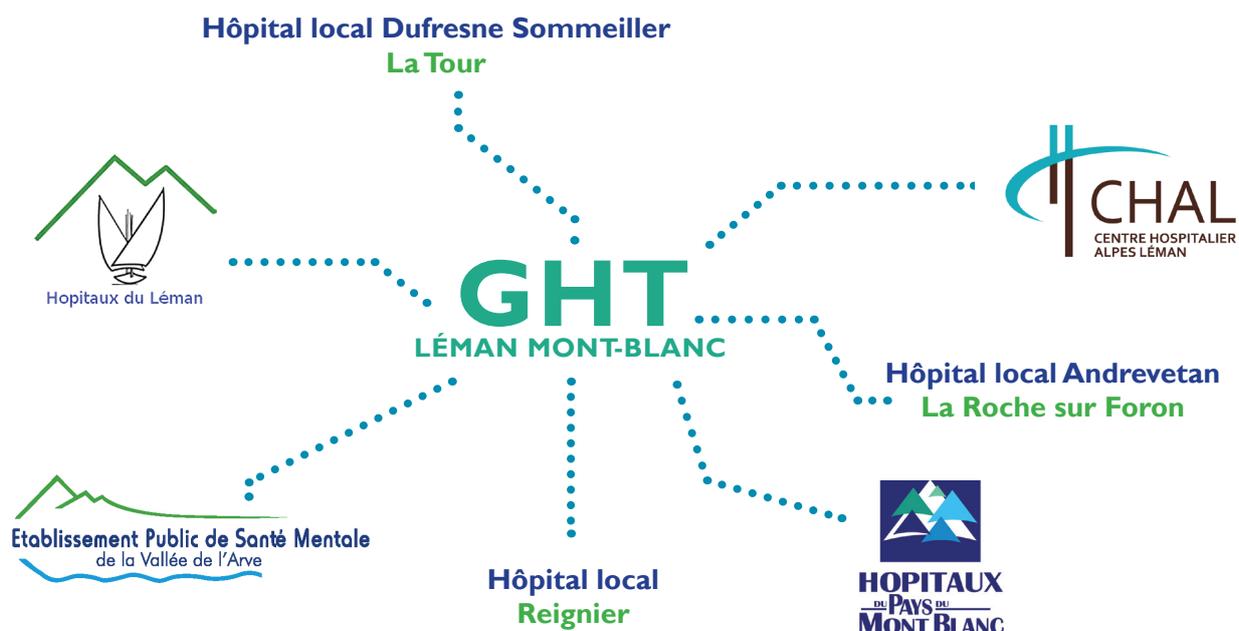
Marisol Touraine
Ministre des affaires sociales et de la santé

Par courrier du 15 décembre 2015, Madame la Directrice Générale de l’Agence Régionale de Santé a proposé la liste des établissements appelés à constituer le groupement hospitalier Haute-Savoie Nord et a désigné le CHAL comme établissement préfigurateur de cette dernière avec une stratégie de rapprochement progressive avec les établissements de “Haute-Savoie Sud”)

Le 30 juin 2016, la convention constitutive du GHT “Haute-Savoie Nord” appelée désormais GHT Léman Mont-Blanc a été signée par les 7 établissements de ce GHT et approuvée par voie d’arrêté le 1^{er} septembre 2016.

7 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DWE SANTÉ CONSTITUENT LE GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE LÉMAN-MONT-BLANC

Les 7 établissements publics de santé qui composent le GHT LEMAN – MONT-BLANC :



Associations et partenariats avec d'autres établissements

Un contrat d'association avec le CHRU de Grenoble sera prochainement conclu au titre des activités suivantes :

- Les missions d'enseignement et de formation initiale des professionnels médicaux
- Les missions de recherche
- Les missions de gestion de la démographie médicale
- Les missions de références et de recours

Des conventions de partenariats seront passées avec des établissements médicaux sociaux et des établissements de santé privés

LE GHT LEMAN - MONT-BLANC SUR PLAN



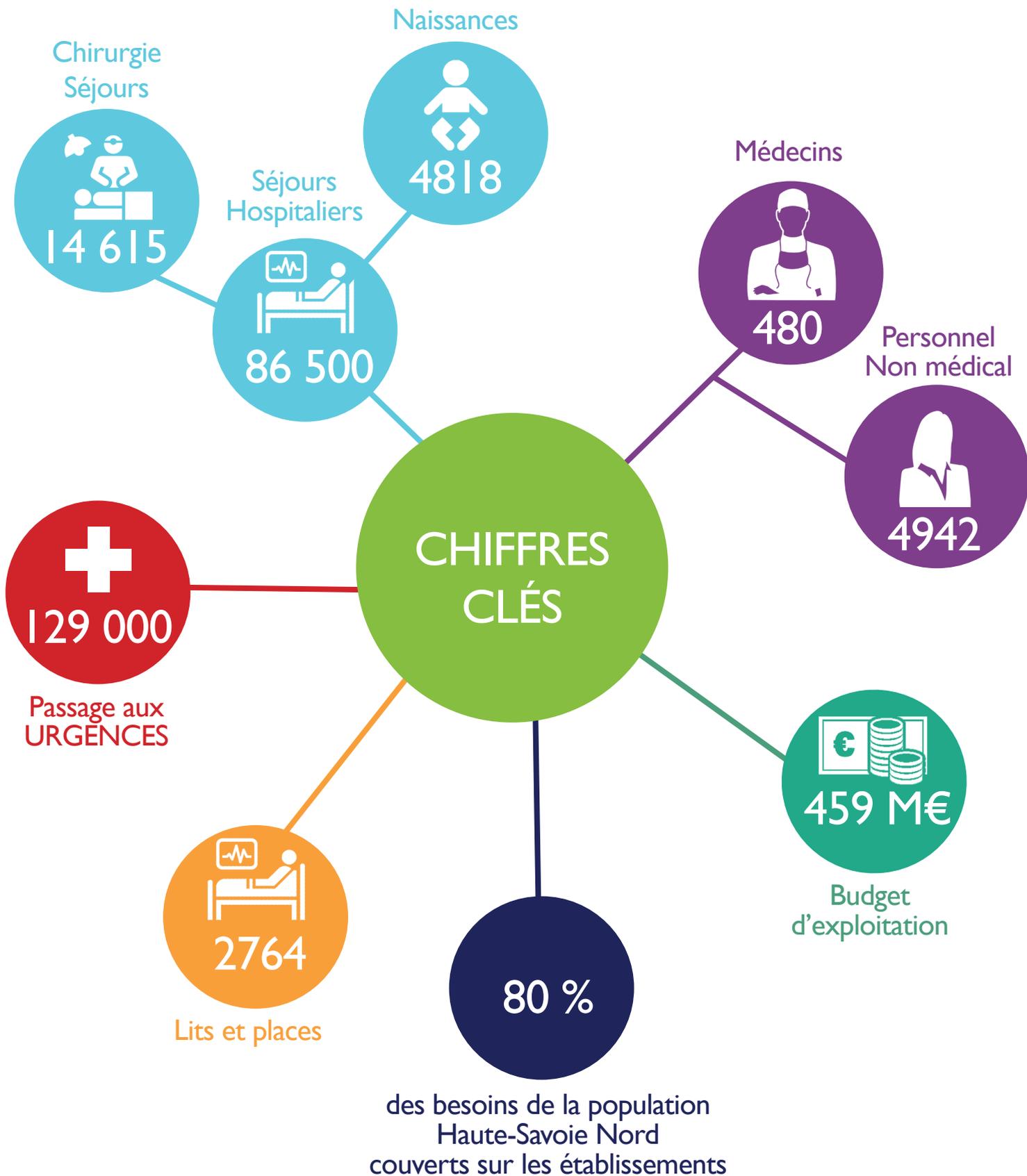
----- Périmètre GHT - Léman Mont-Blanc

 H Hôpital Public

 HL Hôpital Local

 EP SM Etablissement Public de Santé Mentale

UN FORT POSITIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DANS LA PLUPART DES SPÉCIALITÉS MÉDICALES



UNE CONVENTION SIGNÉE POUR 10 ANS RENOUVELABLE

Des fonctions seront mutualisées :

- le système d'information
- la fonction achats
- la formation des professionnels
- la coordination des instituts et écoles de formation

Des instances
communes

Plateau de
biologie
Commun

Un compte
qualité unique pour
une certification
conjointe

Un département
information
médicale de
territoire pour
analyser l'activité

Des actions
de communication
communes à
l'ensemble des
établissements

Chaque
établissement
présentera son EPRD
(état des prévisions de
recettes et de dépenses)
au comité stratégique du
GHT

UN PROJET MÉDICAL AMBITIEUX

Le projet médical partagé, en cours d'élaboration, développe un certain nombre de filière de soins et d'actions relatives à l'évolution des organisations des activités.

Parmi celles-ci on peut citer :

- La prise en charge des urgences et la permanence des soins.
- La filière cancérologique.
- La filière gériatrique en lien avec les hopitaux locaux.
- Les filières dans différentes spécialités médicales :
 - Néphrologie et insuffisance rénale chronique
 - Pneumologie et pathologie du sommeil
 - Neurologie et filière AVC
 - Cardiologie
 - Pédiatrie et néonatalogie
- Les filières psychiatrique (psychiatrie adulte et pédopsychiatrie)
- L'organisation des soins de suite et de réadaptation.



Le projet médical partagé développera aussi l'organisation des activités médico-techniques :

- Imagerie
- Biologie
- Pharmacie clinique

LES ACTIONS TRANSVERSES DU PROJET MEDICAL PARTAGÉ

- Le développement des consultations avancées
- Le virage ambulatoire
- La mutualisation de certaines lignes de permanence de soins
- L'organisation des soins de recours et plus particulièrement avec le CHANGE, le CHU et le Centre Léon Bérard
- Les outils innovants de la coopération
- Le partenariat avec la médecine de ville



LE CENTRE HOSPITALIER ALPES-LÉMAN (CHAL)



Budget annuel

Fonctionnement : 170 millions d'euros



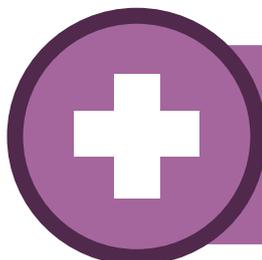
Capacité d'accueil

Court séjour : 368 lits et 48 places

SSR : 24 lits

HAD : 20 places

EHPAD : 253 lits



Activité

52 000 passages aux urgences

10 000 interventions chirurgicales

2000 naissances



Effectif

192 ETP médical

1512 ETP non médical



LES HOPITAUX DU LÉMAN (HDL)



Budget annuel

Fonctionnement : 131 millions d'euros



Capacité d'accueil

Court séjour : 354 lits

Psychiatrie : 87 lits

HAD : 20 places

EHPAD et USLD : 305 lits



Activité

40 000 passages aux urgences

9 400 interventions chirurgicales

1 600 naissances

36 000 séjours



Effectif

1 18 ETP médical

1 278 ETP non médical



HOPITAUX
DU PAYS DU
MONT BLANC

LES HÔPITAUX DU PAYS DU MONT BLANC (HDPMB)



Budget annuel

Fonctionnement : 68 millions d'euros



Capacité d'accueil

Court séjour : 249 lits et 16 places

SSR : 50 lits

HAD : 15 places

EHPAD : 140 lits

Ecole IFAS : 30 places



Activité

33 000 passages aux urgences

5 000 interventions chirurgicales

1 400 naissances



Effectif

111 ETP médical

899,3 ETP non médical



**Hôpital local
Dufresne Sommeiller
LATOUR**

HÔPITAL LOCAL DUFRESNE SOMMEILLER DE LA TOUR



Budget annuel

Fonctionnement : 13 millions d'euros



Capacité d'accueil

Court séjour : 20 lits

SSR : 30 lits

USLD : 30 lits

EHPAD : 160 lits



Activité (Journées réalisées)

Médecine : 5 387

SSR Gériatrique : 7 270

SSR Polyvalent : 2 370

USLD : 10 622

EHPAD : 56 567



Effectif

6 ETP médical

200 ETP non médical



**Hôpital local
Départemental
REIGNER**



HÔPITAL LOCAL DE REIGNER



Budget annuel

Fonctionnement : 12,6 millions d'euros



Capacité d'accueil

USLD : 50 lits

EHPAD : 206 lits



Activité (Journées réalisées)

USLD : 17 527

EHPAD : 73 944



Effectif

4 ETP médical

223 ETP non médical



HÔPITAL LOCAL ANDREVETAN DE LA ROCHE SUR FORON



Budget annuel
Fonctionnement : 10 millions d'euros



Capacité d'accueil
SSR : 25 lits
EHPAD : 115 lits
SSIAD : 37 lits



Activité (Journées réalisées)
SSR : 8 420
EHPAD : 40 800
Hébergement temporaire : 305



Effectif
3 ETP médical
113 ETP non médical



L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE (EPSM) DE LA ROCHE SUR FORON



Budget annuel

Fonctionnement : 35 millions d'euros

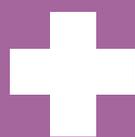


Capacité d'accueil

165 lits

HDJ : 38 places

Structures externes : 32 places



Activité

Psychiatrie générale : 54 000 journées d'hospitalisation

2000 admissions / file active 2015 : 6900 patients

Psychiatrie infanto-juvénile : file active 2015 : 1750 patients



Effectif

36 ETP médical

540 ETP non médical

